

Visé pour timbre et enregistré à la recette  
de Paris 2<sup>ème</sup> VIVIENNE, le 18 MAI 1994  
Bord. N° 162 Case 7  
REÇU { D<sup>e</sup> de Timbre 425 F  
{ D<sup>e</sup> d'enregl 500 F  
Pour le Receveur Principal :

**AVENANT AU PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF  
DU 31 MARS 1994**

=====  
=====

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

25 MAI 1994  
25891

- La Société CARTIER S.A., Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de cent treize millions cinq cent mille francs (113.500.000 F), divisé en un million quatre cent dix huit mille sept cent cinquante (1 418 750) actions de quatre vingts francs (80 F) de valeur nominale chacune, dont le siège social est à (75002) Paris - 13, Rue de la Paix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 775 658 859 (55 B 05 163) et au Répertoire SIRET sous le numéro 775 658 859 00019 Représentée aux présentes par Monsieur Alain-Dominique PERRIN, Président du Directoire

Ci-après dénommée "CARTIER"

**D'UNE PART,**

**ET :**

- La Société Création Artistique Joaillerie Serti - C.A.J.S.", Société Anonyme au capital de quarante sept millions de francs (47.000.000 F), divisé en quatre cent soixante dix mille (470.000) actions de cent francs (100 F) de valeur nominale chacune, dont le siège social est à (75002) Paris - 13, Rue de la Paix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 334 429 834 (86 B 01 134) et au Répertoire SIRET sous le numéro 334 429 834 00040 Représentée aux présentes par Monsieur Jean DELEPLANQUE, Président du Conseil d'Administration

Ci-après dénommée "C.A.J.S."

**D'AUTRE PART,**

**PREALABLEMENT AUX PRESENTES, IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :**

Un projet d'apport partiel d'actif entre les sociétés CARTIER et C.A.J.S. a été établi par acte sous seing privé en date du 31 mars 1994, enregistré à la Recette de Vivienne le 18 avril 1994, bord. n° 126, case n° 6; la société CARTIER entendant faire apport de sa branche

Handwritten initials: "G" and "AL"

concernant les activités de conception et de fabrication des produits de joaillerie et leur distribution aux différentes filiales du groupe CARTIER.

Cet apport intervient suite à la mise en place d'un contrat de location-gérance entre les deux sociétés désignées en tête des présentes et enregistré à la Recette de Vivienne le 12 février 1988, bord. n° 30, case 1.

Après six ans d'exploitation par la société C.A.J.S. de cette branche d'activité et une parfaite intégration des différents services entre sociétés filiales et des processus de fabrication au sein de C.A.J.S., il est apparu opportun d'apporter en pleine propriété cette branche d'activité à C.A.J.S.

Ce projet d'apport a été placé sous les dispositions de :

- l'article 387 de la Loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales,
- les articles 816 à 817 du Code Général des Impôts en ce qui concerne les droits d'enregistrement,
- les articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés,
- l'article 210-II de l'annexe II du Code Général des Impôts en matière de TVA.

Les éléments apportés ont été évalués à leur valeur nette comptable, les éléments incorporels dépendant de la branche apportée étant quant à eux retenus pour mémoire :

- nom commercial,
- Know How,
- clientèle et achalandages y attachés,
- droit d'occupation des locaux nécessaires à l'exercice de l'activité apportée, à titre de sous-location, conformément aux dispositions du bail principal liant la Société Civile Immobilière du 11, Rue de la Paix à Cartier S.A. et qui autorisent en son paragraphe 13 la société CARTIER S.A. à sous-louer une partie des locaux à des sociétés du groupe CARTIER.

Aucun passif n'est apporté, cette branche d'activité étant exploitée en location-gérance par C.A.J.S. à la date de signature du projet d'apport partiel d'actif.

L'ensemble des éléments d'actif apportés s'élève à 11.750.276 F, arrondi à 11.750.000 F, en valeurs nettes dont l'apport de constructions pour une valeur nette de 223.438 F.

**CECI RAPPELE, IL EST PASSE LE PRESENT AVENANT RECTIFICATIF :**

I. - Les parties désignées en tête des présentes se sont réunies ce jour afin de décider d'apporter le rectificatif suivant au projet d'apport partiel d'actif signé entre elles le 31 mars 1994.

Les parties reconnaissent que les constructions consistant en trois parkings d'une valeur brute de 250.000 F, amorties à hauteur de 26.562 F, faisant partie d'un ensemble immobilier sis 10, Rue de la Paix à Paris (75002), n'entrent pas dans les éléments composant la branche d'activité de conception et de fabrication des produits de joaillerie et leur distribution hors France métropolitaine de CARTIER S.A. et qu'à ce titre elles ne constituent pas des éléments nécessaires à l'exploitation de la branche d'activité apportée. En conséquence, les parties reconnaissent que c'est à tort que ces parkings ont été inclus dans la liste des éléments composant cette branche d'activité.

Les éléments d'actif apportés se ramènent donc à la somme de 20.959.000 F en valeurs brutes et à la somme de 11.526.838 F en valeurs nettes, arrondi à 11.527.000 F, et se décomposent comme suit :

### VALEURS AU 31 MARS 1994

	Valeurs brutes FF	Amortissements FF	Valeurs nettes FF
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>			
- Nom Commercial (pour mémoire)			0
- Know How (pour mémoire)			0
- Droit d'occupation des locaux à titre de sous-location			<u>0</u>
TOTAL immob.incorporelles			0
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
- Matériel industriel (Service pierre)	70 000	70 000	0
- Aménagements divers	5 447 000	3 453 175	1 993 825
- Second oeuvre	14 665 000	5 240 312	9 424 688
- Matériel de bureau	150 000	150 000	0
- Mobilier	<u>627 000</u>	<u>518 675</u>	<u>108 325</u>
Total immob.corporelles	20 959 000	9 432 162	11 526 838
<b>TOTAL DE L'ACTIF APORTE</b>	<b><u>20 959 000</u></b>	<b><u>9 432 162</u></b>	<b><u>11 526 838</u></b>

arrondi à 11 527 000 FF

*V*

*M*

**II.** - Les frais et droits auxquels donnera ouverture cet avenant seront supportés par la société C.A.J.S.

**III.** - Pour l'exécution des présentes, les parties font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'elles représentent.

**IV.** - Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie, d'une expédition ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités légales.

**Fait à Paris (75002)**

**Le 10 mai 1994**

*lu et approuvé*

\_\_\_\_\_  
Alain-Dominique PERRIN  
Président du Directoire de  
CARTIER S.A.

*Alain*

*lu et approuvé*

\_\_\_\_\_  
Jean DELEPLANQUE  
Président du Conseil  
d'Administration de C.A.J.S.

*Jean Deleplanque*

**AVENANT AU PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF  
DU 31 MARS 1994**

=====  
:=====: